

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

**2018 DJS 184** Mise à disposition de locaux sis 101, quai Branly (15<sup>e</sup>) – convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

**Mme Pauline VÉRON, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public, à titre gratuit, précaire et révocable, avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15<sup>e</sup>).

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>e</sup> commission ;

Délibéré :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'occupation du domaine public jointe en annexe avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (19124) domicilié au 101, quai Branly (15<sup>e</sup>).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO